

Année académique 2024 - 2025

Département de l'Education et du Social

# Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19 Mail: edu-loverval@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RC1201 Fondements disciplinaires et didactiques : Linguistique				
Ancien Code	PERC1B21LING	Caractère	Obligatoire	
Nouveau Code	XECB1210			
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1	
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h	
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE  HELHa Braine-le-Comte  David GORET (david.goret@helha.be)  HELHa Leuze-en-Hainaut  Catherine GOOR (catherine.goor@helha.be)  Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be)  HELHa Loverval  ()				
Coefficient de pondération		60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

#### 2. Présentation

#### Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de rédiger ou corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions linguistiques travaillées.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive
  - 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

#### Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

- 1. Reconnaitre les différents groupes dans la phrase simple
- 2. Identifier la classe grammaticale d'un mot
- 3. Identifier la fonction d'un mot ou d'un groupe de mots

- 4. Identifier les catégories de verbes
- 5. Identifier la voix active et la voix passive et expliquer leur usage
- 6. Identifier et caractériser les types et formes de phrases
- 7. Maitriser l'API
- 8. Décrire comment fonctionne l'orthographe française
- 9. Décrire et expliquer comment fonctionne la conjugaison française : radical, terminaison, correspondance temps simple-temps composé, règles de formation, valeurs des temps
- 10. Rédiger un texte ou corriger un texte, expliquer des savoirs langagiers (notions grammaticales, lexicales et orthographiques)[1].

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

[1] En tant que scripteur confirmé, l'étudiant fera preuve d'une maitrise des savoirs langagiers (orthographe lexicale, orthographe grammaticale et syntaxe) avec 98,5 % de formes correctes.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERC1B21LINGA Fondements disciplinaires et didactiques : Linguistique

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### 4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERC1B21LINGA Fondements disciplinaires et didactiques : Linguistique 6

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

90 h / 6 C



Année académique 2024-2025

Département de l'Education et du Social

# Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19

Mail: edu-loverval@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques : Linguistique				
Ancien Code	13_PERC1B21LINGA	Caractère	Obligatoire	
Nouveau Code	CECB1211			
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1	
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h	
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	()			
Coefficient de pondération		60		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

## 2. Présentation

**Introduction** 

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

# 3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

# 4. Modalités d'évaluation

**Principe** 

Néant

#### **Pondérations**

Q1	Q1		Q2		Q3	
Mod	dalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière			
Période d'évaluation			

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

# Dispositions complémentaires

#### Néant

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).